

## CHARTRE METROPOLITAINE DES MANIFESTATIONS

### ECO-RESPONSABLES

#### A destination des organisateurs de manifestations

## Déclaration d'engagement réciproque dans la charte des manifestations écoresponsables

Dans le cadre de son Plan Environnemental métropolitain et de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Métropole Aix-Marseille-Provence propose aux organisateurs de manifestations de s'engager dans une démarche écoresponsable en faveur du climat. Par la signature de la Charte métropolitaine des manifestations écoresponsables les organisateurs de manifestations et d'évènements, s'inscrivent dans une démarche de progression. La Métropole anime cette démarche et en assure son suivi.

**A travers cette charte, l'organisateur de la manifestation .....,**

**représenté par** (représentant légal) , nom prénom fonction

.....

#### **s'engage à minima à :**

- Etre en conformité avec les lois et règlements qui s'appliquent aux activités concernées (Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, loi Energie-Climat ...)
- Respecter les chartes et règlements spécifiques en vigueur dans les espaces naturels
- Mettre tout en œuvre pour respecter les engagements pris dans le cadre de cette charte
- Mettre tout en œuvre pour réduire son empreinte écologique
- Participer à la vie du réseau et partager ses bonnes pratiques
- Effectuer un bilan des actions mises en place
- Désigner un référent développement durable chargé du suivi de la charte

**Et à mettre en place les actions suivantes à l'occasion de l'organisation des manifestations qu'elle**

**porte :**

Rappel des niveaux d'engagements :

**Niveau 1** : Les actions obligatoires (en gras)

**Niveau 2** : Les obligatoires + 10 actions au choix

**Niveau 3** : Les obligatoires + 15 actions au choix

La mention « non concerné » sera acceptée selon les situations, la nature de la manifestation, le lieu.

## **Thème 1. REDUCTION DES DECHETS / PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES**

- **Mettre en place des poubelles de tri.**
- **Inciter et informer sur le tri, la présence de poubelles et le traitement des déchets.**
- **Proposer des cendriers et/ou cendriers de poche.**
- **Proposer de la vaisselle réutilisable ou « compostable ».**
- **Nettoyer le site et les parcours empruntés après la manifestation.**
- Signer la charte régionale « Zéro Déchet plastique », la charte nationale « Drastic on Plastic » ou tout autre dispositif local.
- Proposer des éco gobelets avec ou sans système de consigne.
- Proposer l'accès gratuit à l'eau (fontaine ou bar à eau relié au réseau).
- Utiliser des équipements et accessoires mutualisés (mobilier, matériel ...).
- Mettre à disposition des toilettes sèches ou, à minima, une signalétique si des toilettes publiques sont proches du lieu de la manifestation.
- Mettre en place une équipe d'ambassadeurs verts sur la manifestation.
- Opter pour une consommation responsable en eau et en énergie.

## **2.TRANSPORTS**

- **Informer sur les moyens de transports existants : navette, bus, train, vélos, parking à vélo, site de covoiturage ....**
- Informer sur les aires de stationnement et de covoiturage situés aux abords de la manifestation.
- Informer les publics sur les hébergements et restaurations possibles aux abords des manifestations.
- Organiser des hébergements de proximité (sportifs, artistes, intervenants...).
- Favoriser les sites faciles d'accès par les transports en commun.
- Mettre en place des navettes de transport en commun ».
- Inciter, favoriser le covoiturage et les modes doux.

## **3.COMMUNICATION**

- **Privilégier la communication via les journaux locaux et municipaux, réseaux sociaux, site internet ...**
- **Favoriser les publications écoresponsables : utiliser du papier éco-labellisé ou recyclé et des impressions noir et blanc, recto verso, à encre végétale. (Si nécessaire)**
- Transmettre des consignes claires sur le lieu de l'événement sur les gestes et actions.

- Utiliser les supports de communication proposés et réutilisables (papier, bâches)

#### **4. INCITATION / SENSIBILISATION**

- **Sensibiliser/Former le personnel, les bénévoles aux actions responsables et environnementales.**
- **Sensibiliser les publics sur les enjeux et les gestes.**
- Effectuer un autodiagnostic / bilan des impacts environnementaux liés à la manifestation/événement.
- Se faire accompagner/ former dans sa démarche écoresponsable par une structure/ organisme compétent.
- S'engager dans une démarche de labélisation, certification.

#### **5. COHESION SOCIALE / SOLIDARITE/TERRITORIALITE**

- **S'assurer que le lieu de l'événement est accessible aux personnes en situation de handicap.**
- **Privilégier les partenaires et fournisseurs locaux (collectivités, entreprises, associations, commerces ...).**
- **Informers les riverains du déroulement de la manifestation.**
- Favoriser l'accès à tout type de public (tarifs réduits, gratuité, médiation ...).

#### **6. RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITE**

- **Préserver la faune, la flore, les paysages et le patrimoine et informer les personnes présentes des précautions à prendre.**
- **Sensibiliser, contrôler et lutter contre les dégradations.**
- **Faire un état des lieux avant/après chaque manifestation.**
- Limiter les nuisances, bruits et odeurs

Compte tenu, des actions choisies, la structure ....., s'engage auprès de la Métropole au

NIVEAU 1

NIVEAU 2

NIVEAU 3

de la Charte métropolitaine des manifestations écoresponsables.

Cet engagement prend effet à la date de signature de la Charte par les 2 parties jusqu'au 31 décembre 2023<sup>1</sup>.

**Signature du représentant de la structure**

**Signature de la Métropole**

### **Fiche d'identité de l'organisateur et de la manifestation.**

**Nom de l'organisateur :**

**Statut :**

**Adresse :**

**Mail :**

**Activité principale de l'organisateur :**

**Nom du président(e) :**

**Nom de la manifestation récurrente :**

**Fréquence :**

**Date :**

**Nom du référent développement durable :**

**Mail, tel :**

---

<sup>1</sup> Pour les années suivantes, l'année civile définira la période de référence.